

# Lettre d'information n°1—Electricité

Septembre 2017

## Le mot du Président du Comité de Pilotage

*Cher consœur, confrère,*

*Depuis 2015, le comité de pilotage Electricité que je préside (et auquel vos groupements de producteurs participent) travaille et s'investit dans le but de nous proposer des contrats avantageux, des solutions de gestion de notre énergie ou de valorisation de nos groupes électrogènes.*

*Les travaux sont toujours en cours et le comité de pilotage a à cœur de nous en tenir informé, ainsi que des changements réglementaires qui peuvent modifier nos factures ou d'autres informations utiles. C'est pour nous, et dans ce but que cette lettre d'information a été imaginée et créée ! Je vous invite à la lire attentivement et à contacter votre organisation de producteur pour toutes questions.*

*Jérôme Orvain—Eleveur de Porcs*

### UNE EVOLUTION DE LANGAGE

| Hier           | Aujourd'hui    | Puissances                |
|----------------|----------------|---------------------------|
| Compteur Bleu  | Compteur C5    | ≤ 36 kvA                  |
| Compteur Jaune | Compteur C4    | 36 à 250 kvA              |
| Compteur Vert  | Compteur C2-C3 | ≥ 250 kvA ou cas atypique |

### VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR VOS CONTRATS ?

☞ Contactez votre service client

**Pour EDF : 02 72 96 36 83**

**Pour Direct Energie : 09 77 40 50 40**

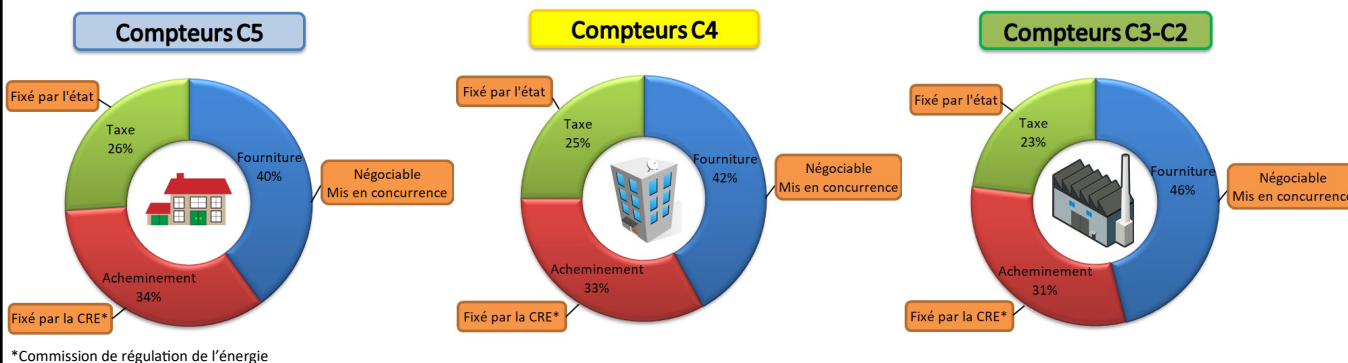
### UNE FORTE ADHESION A LA DEMARCHE COLLECTIVE INITIALE (C4-C3-C2)

A l'issue de la phase de contractualisation, **plus de 1800 compteurs ont été engagés** par les éleveurs auprès d'EDF. Cela représente un volume d'électricité de près de **440 GWh**, soit l'équivalent de la consommation d'une ville de **plus de 50 000 habitants** (comme St Malo, Laval ou 2 fois la ville de Cherbourg).

### UNE OFFRE NEGOCIEE POUR LES COMPTEURS EN C5

En 2016, **467 compteurs en tarif bleu** ont été engagés par les éleveurs auprès de Direct Energie. L'ensemble de ces compteurs représente un volume d'électricité de **23 GWh**, soit l'équivalent de la consommation d'une ville de **3 000 habitants**.

### LA STRUCTURATION DE VOS FACTURES



### VALORISATION DE VOS GROUPES ELECTROGENES (C4-C3-C2)

Les 3 Unions ont engagé une étude de faisabilité avec pour objectif de vous proposer une offre pour valoriser vos groupes électrogènes. Vous avez donc été sollicité en juin et juillet dernier pour répondre à un questionnaire. Les résultats et les conclusions vous seront communiqués dans une prochaine lettre d'information.

Si une offre est négociée, elle sera également proposée aux éleveurs adhérents non-inscrits dans la démarche initiale (moyennant une cotisation).



## CE QUI A CHANGE SUR VOTRE FACTURE DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016



### Compteurs C4, C3 et C2 :

- Sa présentation, avec une séparation de la facturation de la fourniture d'électricité (négociée dans le cadre de la démarche collective) et de son acheminement (TURPE)
- Pour les ex-EJP, les consommations d'électricité sont plus importantes car le groupe électrogène n'est plus sollicité pour les jours EJP. En contrepartie, votre consommation de fuel est réduite.

### Compteurs C5, C4, C3 et C2:

- Les taxes (comme la CSPE) ont augmenté, quel que soit le fournisseur d'énergie
- Evolution du TURPE au 1<sup>er</sup> août 2017

## VOTRE FACTURE VA EVOLUER : POURQUOI ? (C5, C4, C3, C2)

Le **TURPE** (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité) est revu tous les ans en août. Il est **fixé réglementairement par l'Etat** et s'applique à tous les consommateurs d'énergie. Il dépend de la puissance d'abonnement, de la consommation d'énergie...

Le 1<sup>er</sup>/08 dernier, le TURPE a été profondément modifié pour **renforcer les écarts de tarifs entre les heures creuses/pleines et de pointe** et **encourager les utilisateurs à décharger le réseau en heures de pointe**.

### Pour faire des économies :

L'**optimisation du TURPE** permet d'adapter votre tarif en fonction de votre profil de consommation. C'est une expertise à mener avec votre fournisseur d'énergie.

Le TURPE 5 c'est notamment (évolutions en gras) :

|   | C5   | C4                            | C3—C2  |
|---|--|-------------------------------|--|
| <b>Puissances</b>   | Choix par pas de 1 kVA désormais possible pour tous, y compris C5* et C4   |                               |  |
| <b>Plages temporelles</b>   | A choisir : <ul style="list-style-type: none"> <li>• tarif unique</li> <li>• 2 plages (HP, HC)</li> <li>• <b>4 plages*</b> (HPE, HCE, HPH, HCH)</li> </ul> | 4 plages (HPE, HCE, HPH, HCH) | 5 plages, au choix : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pointe fixe, HCE, HPE, HPH, HCH</li> <li>• <b>Pointe mobile</b>, HCE, HPE, HPH, HCH</li> </ul> |
| <b>Impact moyen sur facture H.TVA (Testé sur échantillon démarche collective)</b> | + 1,62 %   | + 0,75 %                      | + 0,83 %   |

\*à condition de posséder les nouveaux compteurs linky

### Bon à savoir : C4, C3 et C2

Dans le cadre du contrat collectif « Jaune/Vert », l'optimisation de ce TURPE est l'un des engagements pris par EDF. Une 1<sup>ère</sup> optimisation a été engagée fin 2016 pour les compteurs qui n'étaient pas historiquement en EJP. En octobre 2017, EDF expertisera tous les compteurs de la démarche : des propositions d'optimisation du TURPE seront envoyées au cours du dernier trimestre 2017 aux éleveurs pour lesquels il peut y avoir un intérêt financier.



Attention aux emails frauduleux. EDF (entre autres) est victime de tentatives d'usurpation d'identité.

Ne transmettez jamais vos coordonnées bancaires, vos codes d'accès à votre espace client ou vos copies de factures d'électricité.

Par ailleurs ces emails peuvent aussi contenir des virus et rediriger vers des sites non sécurisés : **il est important de ne pas les ouvrir**.

### QUEL DELAI POUR LES FACTURES DE RATRAPPAGE ?

Vous pouvez être amené à recevoir des factures de rattrapage.

Pour les C5, les rattrapages de facturation datant de plus de 14 mois sont interdits (sauf en cas de défaut d'accès au compteur ou d'absence de transmission par le consommateur d'un index relatif à sa consommation réelle).

Pour les C4, C3 et C2, les fournisseurs peuvent revenir jusqu'à 5 ans en arrière. Néanmoins, il est important d'analyser la facture pour éventuellement l'annuler ou la négocier.